

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

**Séance générale du 9 septembre 2019**

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

À une séance générale du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce neuvième jour du mois de septembre deux mille dix-neuf, à laquelle séance sont présents :

Présent (s) :  
Madame Donatha Lajoie, Conseillère  
Madame Danye Simard, Conseillère  
Monsieur Antoine Boutet-Berthiaume, Conseiller  
Madame Gaston Turcotte, Conseillère  
Madame Isabelle Vézina, Conseillère  
Monsieur Raphaël Girard, Conseiller

Absente (s) :

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur le Maire Monsieur Alexandre Girard, il a été adopté ce qui suit :

**1 –MOMENTS DE RÉFLEXION**

M. Alexandre Girard, Maire invite l'assemblée à un moment de réflexion.

**2 - CONSTATATION DU QUORUM**

Le Maire constate la présence de six (6) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

**3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 12 août 2019 et de la séance extraordinaire du 12 août 2019;
5. Remboursement de la petite caisse;
6. Lumière de la halte routière;
7. Installation de caméra sur le site de l'édifice municipal;
8. Adoption du règlement numéro 228-79 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 228-35 dans le but de permettre la classe d'usages « HB » dans certaines zones du périmètre urbain.
9. Subvention pour l'amélioration du réseau routier dossier #00026277-1;
10. Invitation à participer au Coup cœur des maires;
11. L'équité pour le prix de l'essence réclamée par les élus;
12. Vacances à Serge Dufour;
13. Projet de mise en valeur de la Route des Montagnes;
14. Modification de l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide automatique et mutuelle pour tous les services de sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est;
15. Demande d'aide financière pour la formation des pompiers dans le cadre du programme d'aide financière pour les pompiers;
16. Varia;

A)

17. Comptes à ratifier d'août 2019;
18. Comptes à payer d'août 2019;
19. Salaires du mois d'août 2019;
20. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
21. Période de questions allouée aux contribuables;
22. Levée de l'assemblée.

#### RÉSOLUTION 2019-09-4351

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

#### **4 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 AOÛT 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019**

#### RÉSOLUTION 2019-09-4352

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le procès-verbal du 12 août 2019 et celui de la séance extraordinaire du 12 août 2019 soient, par la présente, adoptés tel que rédigés et produits aux membres de ce Conseil.

#### **5 – REMBOURSEMENT DE LA PETITE CAISSE**

#### RÉSOLUTION 2019-09-4353

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts autorise le renflouement de la petite caisse au montant de 128,77\$ afin de revenir au montant initial de 200,00\$ ayant tous reçu une copie des pièces justificatives des dépenses effectuées.

#### **6 – ACHAT D'UNE LUMIÈRE DE LA HALTE ROUTIÈRE**

#### RÉSOLUTION 2019-09-4354

Il est proposé par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire l'achat d'un lampadaire solaire Chez distribution Simard inc. au montant de 172.45\$ taxes incluses pour la halte routière.

#### **7 – INSTALLATION DE CAMÉRA SUR LE SITE DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

#### RÉSOLUTION 2018-09-4355

Il est proposé par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire l'installation de caméra sur le site de l'édifice municipal par Lavoie Technique au montant de 4 598.98\$ taxes incluses.

**8 – ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 228-79 AYANT POUR  
OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 228-  
35 DANS LE BUT DE PERMETTRE LA CLASSE D'USAGES « HB »  
DANS CERTAINES ZONES DU PÉRIMÈTRE URBAIN**

**RÉSOLUTION 2019-09-4356**

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'adopter le règlement numéro 228-79 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 228-35 dans le but de permettre la classe d'usages « HB » dans certaines zones du périmètre urbain.

**9 – SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER  
DOSSIER #00026277-1**

**RÉSOLUTION 2019-09-4357**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PVA);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

Que le Conseil municipal de Notre-Dame-des-Monts approuve les dépenses d'un montant de 3 099.02 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**10- INVITATION A PARTICIPER AUX COUPS DE CŒUR DES MAIRES  
2019**

**RÉSOLUTION 2019-09-4358**

CONSIDÉRANT QUE le Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches vous invite à vous inscrire à participer aux Coups de cœur des maires 2019;

CONSIDÉRANT QU'IL faut transmettre un titre de livre que vous avez aimé et vous avez une chance de remporter un chèque-cadeau d'une valeur de 250\$ pour votre bibliothèque municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De participer aux coups de cœur des maires 2019 et de leur suggérer la bibliographie de Jean Lapierre « Salut salut ».

## **11-L'ÉQUITÉ POUR LE PRIX DE L'ESSENCE RÉCLAMÉE**

### **RÉSOLUTION 2019-09-4359**

CONSIDÉRANT l'insatisfaction de la population de Charlevoix portée à l'attention des élus relativement au prix de l'essence sur notre territoire;

CONSIDÉRANT la résolution 16-10-43 de la MRC de Charlevoix-Est relativement à l'impact de la fluctuation du prix de l'essence pour les finances des citoyens;

CONSIDÉRANT que le prix de l'essence sur le territoire de Charlevoix est supérieur à celui de ses voisins, de plusieurs régions similaires au niveau socio-économique et géographique ainsi que des centres urbains;

CONSIDÉRANT que le prix au litre peut représenter un écart de 0,15\$ en comparaison avec les régions voisines;

CONSIDÉRANT que les élus et citoyens souhaitent obtenir des réponses quant à la fluctuation du prix du carburant, injustement plus élevé qu'ailleurs au Québec;

CONSIDÉRANT que plusieurs régions du Québec bénéficient du statut de région frontalière ou éloignée (périphérique ou spécifique), permettant d'accéder à un crédit de taxe en vertu du règlement d'application de la Loi concernant la taxe sur les carburants;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revendiquer le statut de région éloignée auprès de l'instance gouvernementale provinciale pour des raisons d'équité et de justice;

CONSIDÉRANT que le principe d'équité devrait être appliqué pour toutes les régions du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Antoine Boutet Berthiaume et résolu unanimement, pour et au nom de tous les citoyens de Charlevoix :

- De dénoncer le prix trop élevé de l'essence dans la région de Charlevoix;
- De revendiquer l'équité dans la tarification afin que le prix au litre soit similaire à celui de nos voisins, de plusieurs régions similaires ainsi que des centres urbains à proximité;
- Que cette présente résolution constitue en elle-même la demande d'enquête conjointe, par la MRC de Charlevoix et la MRC de Charlevoix-Est, et qu'elle soit déposée auprès du Bureau de la concurrence du Canada afin d'obtenir justification quant au prix de l'essence substantiellement plus élevé pour les charlevoisiennes et charlevoisiens;
- D'interpeller madame Sylvie Boucher, députée de Beauport-Côte-de-Beaupré-île-d'Orléans-Charlevoix, afin qu'elle appuie les démarches entreprises par les deux (2) MRC de Charlevoix dans cette demande d'enquête conjointe;
- De revendiquer le statut de région éloignée (périphérique ou spécifique), permettant à la population charlevoisienne de bénéficier des impacts positifs du crédit provincial de taxe sur l'essence;
- D'interpeller madame Émilie Foster, député de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, adjointe parlementaire du ministre des Finances afin qu'elle milite à nos côtés, en revendiquant une modification réglementaire pour que la région de Charlevoix soit reconnue comme étant une région éloignée en vertu de la Loi concernant la taxe sur les carburants ainsi que son règlement d'application;
- Que la présente résolution soit transmise à la ministre responsable de la Capitale-Nationale, madame Geneviève Guilbault, à la MRC de Charlevoix, la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'union des municipalités du Québec (UMQ), au CAA Québec.

## **12 – VACANCES À SERGE DUFOUR**

### **RÉSOLUTION 2019-09-4360**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACCEPTER la deuxième partie des vacances à M. Serge Dufour.

## **13–PROJET DE MISE EN VALEUR DE LA ROUTE DES MONTAGNES**

### **RÉSOLUTION 2019-09-4361**

ATTENDU QUE le projet de la Route des Montagnes concerne les municipalités de Saint-Aimé-des-Lacs, Saint-Urbain, Notre-Dame-des-Monts ainsi que Tourisme Charlevoix;

ATTENDU QUE ce projet consiste à la construction d'une halte routière par municipalité;

ATTENDU QU'une demande d'aide financière sera envoyée le 4 octobre prochain au ministère du Tourisme dans le cadre du programme d'aide financière pour bonifier l'accueil et l'expérience des voyageurs sur les routes touristiques signalisées;

ATTENDU QUE le projet déposé sera de 100 000\$, financé à 50% (soit 50 000\$) par le ministère du Tourisme et à 50 000\$ par les trois municipalités (Saint-Urbain, Saint-Aimé-des-Lacs et Notre-Dame-des-Monts) et Tourisme Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danye Simard que la municipalité de Notre-Dame-des-Monts accepte de verser au montant 12 500\$, soit le quart du montant de la mise de fonds.

## **14–MODIFICATION DE L'ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE ET MUTUELLE POUR TOUS LES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDI DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

### **RÉSOLUTION 2019-09-4362**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de bonifier certaines clauses contenues à l'Entente relative à l'Établissement d'un plan d'entraide automatique et mutuelle pour tous les services de sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de revoir à la hausse le taux horaire uniformisé facturé pour chaque pompier qui intervient en entraide, lequel taux est indexé selon l'IPC au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu aussi de revoir à la hausse le nombre d'heures minimum pouvant être facturées;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu unanimement, d'apporter les modifications suivantes à l'Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide automatique et mutuelle pour tous les services de sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est :

- Au 6<sup>e</sup> « Considérant », remplacer l'expression « CONSIDÉRANT QUE l'objectif (...) » par l'expression « CONSIDÉRANT QU'un des objectifs (...) »;
- À l'article 1 « Objet », abroger le 2<sup>e</sup> paragraphe;
- À l'article 2 « Mode de fonctionnement », abroger le 1<sup>er</sup> paragraphe et le remplacer par le paragraphe suivant :

*« La présente entente est de type fourniture de service (article 576 du C.M. et l'article 468.7 de la Loi sur les cités et villes) en entraide automatique et mutuelle en fonction des stratégies de déploiement fournies au centre 911 par le service de sécurité incendie responsable de la desserte du territoire, selon les objectifs prévus au schéma de couverture de risques. »*

- À l'article 9 « Annulation d'une demande », paragraphe 2, modifier 1 heure pour 2 heures, et ajouter à la fin du 2<sup>e</sup> paragraphe l'expression suivante : « Toute partie d'heure étant considérée comme une heure complète aux fins du présent article »;
- À l'article 10 « Territoire », paragraphe 2, modifier 1 heure pour 2 heures, et ajouter à la fin du 2<sup>e</sup> paragraphe l'expression suivante : « Toute partie d'heure étant considérée comme une heure complète aux fins du présent article »;
- À l'article 11 « Formation des pompiers », ajouter le paragraphe suivant suite au 1<sup>er</sup> paragraphe : « Chaque effectif fourni devra être en mesure d'effectuer toutes les tâches relatives au travail de pompier, en conformité audit Règlement. »
- À l'annexe 1 « Répartition des frais d'exploitation », section A « Coût de la main-d'œuvre », modifier le montant initial de 32,83 \$ l'heure (représentant maintenant 34,91 \$ depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019) par le montant de 37 \$ l'heure et ajouter l'expression suivante « Toute partie d'heure étant considérée comme une heure complète aux fins du présent article »;
- À l'annexe 1 « Répartition des frais d'exploitation », section D « Remboursement », ajouter un astérisque aux mots « rafraîchissements » et « repas » et ajouter ce 2<sup>e</sup> paragraphe, « \*Si ceux-ci n'ont pas été offerts sans frais par la municipalité requérante. »
- À l'annexe 1 « Répartition des frais d'exploitation », section D « Remboursement », ajouter un astérisque aux mots « rafraîchissements » et « repas » et ajouter ce 2<sup>e</sup> paragraphe, « \* si ceux-ci n'ont pas été offert sans frais par la municipalité requérante. »
- À l'annexe 1 « Répartition des frais d'exploitation » section D « Remboursement », remplacer l'expression suivante « le coût du carburant » par l'expression « le coût du carburant décrit en « C ».

Il est également résolu de déléguer le maire, M. Alexandre Girard et la directrice générale, Mme Marcelle Pedneault pour signer cette entente. Une copie conforme de la résolution devra être acheminée à Mme Caroline Dion, directrice générale adjointe, directrice de la sécurité publique et des communications, MRC de Charlevoix-Est.

### **15-DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES POMPIERS**

#### **RÉSOLUTION 2019-09-4363**

**Attendu que** le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Attendu que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Attendu qu'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

**Attendu que** ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**Attendu que** ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Attendu que** la municipalité de Notre-Dame-des-Monts désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Attendu que** la municipalité de Notre-Dame-des-Monts prévoit la formation de 3 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Attendu que** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Charlevoix Est en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par le conseiller Gaston Turcotte et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Charlevoix Est.

## **16 - VARIA**

### **17 – COMPTES À RATIFIER D'AOÛT 2019**

#### **RÉSOLUTION 2019-09-4364**

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration	14 518.80\$
Eau potable	
Total	<b>14 518.80\$</b>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS. #2374, 2378, 2383, 2388.

### **18 – COMPTES À PAYER D'AOÛT 2019**

#### **RÉSOLUTION 2019-09-4365**

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois d'août 2019 :

Eau potable et égout:	269.56 \$
Fonds d'administration :	18 935.56 \$
TOTAL :	19 195.12 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2019 au montant de 19 195.12\$ autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 19 195.12 \$;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

## **19 – SALAIRES DU MOIS D'AOÛT 2019**

### **RÉSOLUTION 2019-09-4366**

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois d'août 2019 au montant de 19 151.31\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois d'août 2019 au montant de 19 151.31\$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 2372, 2373, 2377, 2379, 2380,2381, 2382.

## **20 – RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES**

Le Maire et les conseillers (ères) font leur rapport.

## **21 – PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES**

## **22 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

### **RÉSOLUTION 2019-09-4367**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 19 heures 36 minutes.

\_\_\_\_\_  
Alexandre Girard  
Maire

\_\_\_\_\_  
Marcelle Pedneault  
Directrice générale

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement. Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 7 octobre 2019.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.